



FICHE D'INSCRIPTION

TRANSPORT SCOLAIRE • Année Scolaire : 2020 / 2021

Inscription et Paiement du 22 juin au 21 août 2020

Cadre réservé à L'administration

Dossier complet

Enregistrement du dossier

Le ___ / ___ / ____

N° réf :

La fiche d'inscription ainsi que les pièces et un chèque avec la somme due à l'ordre du Trésor Public peuvent être envoyées par courrier à l'adresse : **Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre 2, Lotissement Vallée de Roujol 97131 Petit-Canal** ou déposées dans la boîte aux lettres sécurisée et dûment signalée de la **Direction Transports et Mobilité de la CANGT- Zac de Damencourt 97160 Le Moule**

Pour tout renouvellement, vous pouvez opter pour l'inscription en ligne en vous munissant de votre identifiant et le mot de passe en votre possession. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à directiontransportsmobilite@cangt-guadeloupe.fr ou appeler au 0590 246 950.

Pièces à fournir

<input type="checkbox"/> Première inscription (pas d'inscription en ligne)	<input type="checkbox"/> Renouvellement (inscription en ligne possible)
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente de l'élève <input type="checkbox"/> 1 Enveloppe (162 X 229 sans fenêtre) timbrée libellée à l'adresse du responsable (envoi de la carte de transport scolaire, après avoir effectué le règlement) <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de l'élève (recto-verso de la Carte Nationale d'Identité) <input type="checkbox"/> Copie du justificatif d'adresse du responsable légal de moins de trois mois <input type="checkbox"/> Copie de la notification d'affectation ou de l'attestation d'inscription	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente de l'élève <input type="checkbox"/> 1 Enveloppe (162 x 229 sans fenêtre) timbrée avec l'adresse du responsable (envoi de la carte de transport scolaire, après avoir effectué le règlement), sauf pour les inscriptions en ligne <input type="checkbox"/> Copie de la notification d'affectation ou de l'attestation d'inscription pour les passages en 6 ^{ème} et en seconde. <input type="checkbox"/> Copie du justificatif d'adresse du responsable légal de moins de trois mois (en cas de changement d'adresse)

La présente fiche d'inscription est disponible sur le site internet et sur la page Facebook de la CANGT, sur les sites Internet et réseaux sociaux des communes membres. Elle peut aussi être récupérée dans les mairies du territoire.

Représentant légal (père, mère, tuteur, famille d'accueil : En lettres majuscules)

Nom & Prénom :

Adresse :

Section :

Code Postal: / _ / _ / _ / _ / _ / _ / Commune :

Tel: / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / Portable : / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / ou / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ /

Courriel :@.....

Identité de l'élève : En lettres majuscules

Nom : Prénom :

Né(e) le : Sexe : F M

Scolarité

Etablissement scolaire :

Classe:.....N° circuit :

J'atteste sur l'honneur :

L'exactitude des informations portées ci-dessus.

Avoir pris connaissance des règles de fonctionnement au verso de la présente fiche.

Fait à.....

Le __ / __ / ____ /

Signature du représentant légal

(La mention « lu et accepté les règles de fonctionnement »)

Nb : Les règles de fonctionnement figurent à la page 2 du présent document. Il vous est demandé d'en prendre connaissance avant signature



LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les 10 règles d'or du transport scolaire.

1. L'utilisateur du transport scolaire devra s'acquitter du paiement de la carte de transport;
2. La carte de transport devra être en votre possession pour accéder au bus scolaire ;
3. L'utilisateur du transport scolaire devra respecter les horaires de passage des bus le matin au départ de la commune et le soir au retour de l'établissement scolaire;
4. Aucun propos, ni comportement malveillant à l'égard des chauffeurs, des contrôleurs et des agents de l'administration de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre ne seront tolérés;
5. L'utilisateur du transport scolaire respectera tous les autres élèves qui empruntent le bus comme lui ;
6. Aucun débris et autres dégradations ne seront permis car votre responsabilité pourrait être engagée ;
7. L'utilisateur du transport scolaire informera la CANGT de tout événement survenu dans le cadre du service public de transport scolaire à directiontransportsmobilite@cangt-guadeloupe.fr;
8. La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre assure le contrôle de l'accès à bord du bus par les contrôleurs et les chauffeurs ;
9. L'utilisateur du transport scolaire devra avoir en toute circonstance, un comportement citoyen et responsable durant les trajets du bus ;
10. Le respect de ces règles conditionne l'accès aux transports scolaires. Tout manquement à ces règles vous exclura du bus, conformément aux sanctions prévues au règlement intérieur, qui vous sera transmis avec la carte.

Les modalités de paiement.

Les moyens de paiement possibles sont : chèques, espèces et carte bancaire. Tout paiement doit être acquitté pour réception de la carte d'accès au transport scolaire. La participation parentale aux frais du transport scolaire est fixée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre. La tarification fixée est forfaitaire et annuelle. Elle se décline comme suit :

Anse-Bertrand / Port-Louis /Petit-Canal/ Morne-À-L'eau / Moule	
Ecoles primaires	30,00€/an
Lycées et Collèges internes à la CANGT (<i>Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Morne-À-L'eau, Moule</i>)	75,00€/an
Lycées Externes à la CANGT (<i>Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Sainte-Anne, Petit-bourg, Lamentin, Capesterre Belle-Eau, etc.</i>)	120,00€/an
Rédition de la carte en cas de perte ou de vol	5,00€

Les aides financières.

Les usagers du transport scolaire peuvent bénéficier d'une aide pour le paiement du transport scolaire. Il convient de solliciter un devis auprès de la Direction Transports et Mobilité de la CANGT en écrivant à l'adresse directiontransportsmobilite@cangt-guadeloupe.fr ou en le sollicitant directement à Direction Transports et Mobilité - Zac de Damencourt, Les Portes du Moule. Avec ce devis, vous pouvez solliciter les services de l'établissement scolaire qui accueille l'élève pour une aide financière au titre du fonds social collégien ou lycéen.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné ne sera pas traité